

La Caussine haute

24170 DOISSAT - Tél. 05 53 29 94 84 - Fax. 05 53 29 14 66 - www.location-lacaussine.com

CONTRAT DE LOCATION MAISON en PÉRIGORD

Ce contrat type de location doit être établi en double exemplaire (un exemplaire doit être conservé par le propriétaire, l'autre par le locataire). Paiement accepté par chèque, espèces, chèques vacances mais pas par carte bancaire.

Accueil : La Caussine Haute - 2410 Doissat

Adresse des lieux loués : Lortal - 2410 Doissat

Distance de Sarlat : 30 kms

Location convenant jusqu'à 12 personnes.

Distances des commerces les plus proches : Prats à 3 kms, St Pompon à 6 kms et Belvès à 12 Kms.

Nom et adresse du propriétaire :

Prunis La Caussine 24170 Doissat - Téléphone : 05 53 29 94 84 - Télécopie : 05 53 29 14 66

COMPOSITION DE LA LOCATION

Maison individuelle

Surface habitable : 200 m² - Nombre de niveaux : 1 - Nombre de chambres : 5

Pièces	Dimensions	Descriptif
Cuisine / Salle à manger / Salon (une seule pièce)	80 m ²	
Chambre 1 avec sdb privée	20 m ²	1 lit 2 pers. 140
Chambre 2 et 3	13 et 14 m ²	1 lit 2 pers. 140
Chambre 4 et 5	12 et 14 m ²	2 lits dont 1superposés, 1 lit 140 + 1 lit 90
2 salles de bains et 2 wc individuels	-	1 salle de bain douche 1 salle de bain douche + baignoire

Garage privatif

Tennis à 3 km

Inconvénients éventuels (bruits, odeurs...) : aucun

Piscine privée 10 x 5 m.

Equitation à 12 km

Baignade en étang à 5 km

Canoë à 20 km

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Linge usuel de maison (torchons, serviettes,...) : non fourni

Electricité : comprise

Four à micro-ondes

Lave-linge + sèche-linge

Chauffage : électrique, compris

Fer à repasser

Date de construction : 2012

Butagaz : compris

Plaques gaz

Salon de jardin

Téléviseur

Acceptation des petits chiens sur demande

Accès internet Wifi gratuit

Draps : sur demande

Réfrigérateur

Four électrique

Barbecue extérieur

Cafetière électrique

Vente de produits fermiers

Calme – Nature – Oxygénation – Chemins forestiers – Balades – VTT à 200m – Ping-pong – Piscine.

MODALITES ET PRIX DE LOCATION

Pour la période du..... au.....

le montant de la location est fixée à.....

Ce prix est net de toute majoration : OUI – NON

Majorations s'il y a lieu : (lesquelles) : Taxe de Séjour

Taxe de séjour : Oui Montant par personne et par jour 0,80 €

Entrée en jouissance des lieux le..... à partir de 16 heures.

Départ souhaité le avant 10 heures.

Le locataire éventuel, après avoir pris connaissance de la description de la location, appose sa signature au contrat qui devra lui parvenir dûment rempli et signé par le propriétaire en deux exemplaires.

Le locataire conservera un exemplaire et renverra l'autre au propriétaire. Le propriétaire ne se trouve engagé vis-à-vis du locataire que lorsqu'il a reçu le contrat dûment signé par le locataire dans un délai de **10 jours** après son expédition, accompagné du premier versement, à titre d'arrhes et à valoir, d'un montant de.....€ (25% de la somme à devoir).

Le locataire s'engage formellement à verser directement entre les mains du propriétaire le solde de la location convenue et restant dû, soit la somme de€, et ceci dès l'entrée en jouissance des lieux loués. Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux par.....personnes soit.....adultes, etenfants). Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles de cuisine, aura lieu lors de l'entrée en jouissance et au départ du locataire ; toute perte ou tout dégât donnera lieu à une indemnisation.

Caution demandée à l'arrivée : 500 €. (non encaissé)

Pour les arrhes hors FRANCE nous demandons un virement bancaire

Nom et adresse du locataire :

..... Tél

..... se déclare d'accord sur cette location après avoir pris connaissance des renseignements s'y apportant communiqués par le propriétaire.

A Doissat le.....

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature du propriétaire,

A..... le.....

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature du locataire,